



Charte prestataires de CIH BANK

Casablanca, Février 2018

1

Contexte et objectifs

2

Engagements du CIH BANK vis-à-vis de ses prestataires

3

Engagements des prestataires vis-à-vis du groupe CIH BANK

4

Engagements communs au CIH BANK et ses prestataires



Pourquoi une «charte prestataires» ?

Conscients du rôle déterminant joué par les prestataires dans la performance de l'entreprise, la fonction achats du groupe CIH BANK a consolidé les orientations stratégiques qui déterminent la collaboration avec ses prestataires par le biais d'une Politique d'Achats Responsables.

Par ailleurs, elle a décidé de décliner les fondements de ce document à travers la constitution d'engagements mutuels avec ses prestataires.

L'objectif de cette initiative est de renforcer sa démarche de progrès commun.



Comment souhaitons-nous impliquer nos prestataires?

En adhérant à la «charte prestataires», nous nous engageons dans un processus collaboratif et évolutif dont le but reste l'amélioration continue de nos performances communes.

Le respect de cette charte garantit la conformité par rapport aux principes de bonne conduite des affaires et constitue une condition de collaboration avec le groupe CIH BANK.



Quelles valeurs nous animent ?

Les valeurs qui animent les collaborateurs de CIH BANK dans leur travail au quotidien sont construites autour des piliers suivants :

- **L'efficacité** : Capacité à atteindre les objectifs et satisfaire des exigences internes et externes.
- **L'innovation & l'agilité** : Créativité, pro-activité et attitude dynamique de tous et à tout moment.
- **La responsabilité & la cohésion** : Respect des intérêts des différentes parties prenantes, notamment les collaborateurs, prestataires, partenaires et clients ainsi que l'adoption d'un esprit d'échange, de confiance et de bienveillance pour un progrès durable.

1. Equité, éthique et transparence:

Nous collaborons avec nos prestataires dans le respect de la déontologie dans les affaires. Nos décisions d'achats sont basées sur l'honnêteté et l'équité.

Nous promouvons la mise en « saine » concurrence dans la recherche de solutions aux besoins de notre banque et l'adoption des solutions proposées.

Nous sélectionnons nos prestataires de manière impartiale selon l'approche du « mieux disant » basées sur des critères explicites et prédéfinis.

Nous nous interdisons toute forme de corruption, active ou passive, ainsi que toute initiative menant à un conflit d'intérêt.

2. Respect des délais de paiement:

Nous procédons au paiement de nos prestataires conformément aux lois en vigueur.

3. Confidentialité et droit de propriété intellectuelle:

Nous respectons la stricte confidentialité des informations non publiques qui nous sont communiquées par les prestataires ainsi que le droit de propriété intellectuelle des documents reçus de leur part.

4. Discrimination positive vis-à-vis des entreprises locales TPE, PME et start-up:

En vue de la promotion de l'entrepreneuriat, de l'innovation et du développement économique sur tout le royaume, nous ouvrons le panel fournisseur aux entreprises locales et régionales, de petite taille, débutantes et innovantes, leur offrant ainsi des opportunités de collaboration avec nous.

5. Recours en cas de désaccord :

En cas de difficulté ou de désaccord d'un prestataire avec CIH Bank, nous privilégions, dans un premier temps, la voie de l'amiable en interne, avec une possibilité de recours à notre médiation interne, avant de recourir aux instances externes.

1. Respect du code travail du Maroc:

Chaque prestataire doit respecter le Code de Travail Marocain notamment l'abolition du travail des mineurs, l'élimination du travail forcé, les manquements aux standards en matière de salaires, avantages ou temps de travail, l'élimination de toute forme de discrimination et nuisance à la santé et sécurité des employés.

2. Respect des délais de paiement :

Chaque prestataire procède au paiement de ses fournisseurs conformément aux lois en vigueur.

3. Respect de l'environnement:

Chaque prestataire adopte le principe de précaution quant à l'impact de son activité sur l'environnement et prend les mesures appropriées pour l'atténuer voire l'éliminer.

4. Respect des lois et réglementations:

Chaque prestataire doit se conformer aux lois et réglementations en vigueur au Maroc

4. Ethique et bonne conduite des affaires:

Chaque prestataire s'interdit toute pratique de corruption active ou passive, d'anti-concurrence ou autre menant à un conflit d'intérêt .

5. Suivi de l'application de la charte auprès de ses prestataires :

Chaque prestataire s'engage à promouvoir les principes de cette charte auprès de ses différents prestataires.

6. Réduction des risques de dépendance réciproque avec les prestataires:

Chaque prestataire s'efforce de surveiller toute dépendance économique mutuelle avec CIH BANK qui pourrait mettre en péril les deux parties. Il met en place des moyens de mesure appropriés, des modes d'alerte en cas de risque ainsi que des démarches adéquates orientées notamment vers la diversification du portefeuille clientèle pour l'éviter

1. Esprit collaboratif & transmission d'information :

Nous nous engageons à instaurer un canal de communication régulier dans le cadre de partage de problématiques, de documentations et de bonnes pratiques

2. Démarche d'amélioration continue :

Nous nous inscrivons dans la construction de relations à long terme avec nos prestataires. A cet effet, nous confirmons notre engagement dans des démarches d'amélioration mutuelle apportant de la valeur aux parties prenantes.

3. Démarche de progrès commune :

Nous nous positionnons en conseillers internes et externes dans le cadre des collaborations avec nos prestataires et nous les invitons à partager cet état d'esprit avec l'ambition d'être au même niveau que l'état de l'art des pratiques sur le marché.